

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: P-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Canada Inc.

Québec, CANADA

Rue: 21800 Clark Graham Ave

Lieu: CDN-H9X 4B6 Baie-D'Urfé

Téléphone: +1 (800) 361-6820

Téléfax: +1 (800) 253-5549

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 2 de 19

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Carc. 1A; H350
Acute Tox. 4; H332
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide nitrique
Acétate de béryllium
"pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"
nitrate de thallium
cobalt
nickel
cadmium

Mention
d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 3 de 19

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 4 de 19

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7697-37-2	acide nitrique			5 - < 10 %
	231-714-2	007-030-00-3	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H272 H290 H331 H314 H318 EUH071			
19049-40-2	Acétate de béryllium			1 - < 5 %
	-	004-002-00-2		
	Carc. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2; H350i H330 H301 H315 H319 H317 H335 H372 H411			
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium			< 1 %
	232-261-3			
	Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 2; H361d H301 H332 H319 H372 H411			
12044-50-7	"pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"			< 1 %
		033-004-00-6		
	Carc. 1A, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H300 H331 H400 H410			
10099-74-8	dinitrate de plomb			< 0,5 %
	233-245-9	082-001-00-6		
	Ox. Sol. 2, Repr. 1A, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H360Df H332 H302 H318 H373 H400 H410			
7789-18-6	Nitrate de césium			< 1 %
	Ox. Sol. 1, Repr. 2, Acute Tox. 4; H271 H361f H302			
10102-45-1	nitrate de thallium			< 1 %
	233-273-1	081-002-00-9		
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H330 H300 H373 H411			
7440-66-6	zinc			< 1 %
	231-175-3			
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
7440-48-4	cobalt			< 1 %
	231-158-0	027-001-00-9		
	Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 4; H350 H341 H360F H334 H317 H413			
7782-49-2	sélénium			< 1 %
	231-957-4	034-001-00-2		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 4; H331 H301 H373 H413			
7440-02-0	nickel			< 1 %
	231-111-4	028-002-00-7		
	Flam. Sol. 2, Carc. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3; H228 H351 H317 H372 H412			
7440-43-9	cadmium			< 1 %
	231-152-8	048-002-00-0		
	Carc. 1B, Muta. 2, Repr. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H350 H341 H361fd H330 H372 H400 H410			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 5 de 19

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	5 - < 10 %
		par inhalation: ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: >= 20 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20	
19049-40-2	-	Acétate de béryllium	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
7803-55-6	232-261-3	trioxovanadate d'ammonium	< 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 2,61 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 218,1 mg/kg	
12044-50-7		"pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 5 mg/kg	
10099-74-8	233-245-9	dinitrate de plomb	< 0,5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Repr. 2; H361f: >= 2,5 - 100 STOT RE 2; H373: >= 0,5 - 100	
7789-18-6		Nitrate de césium	< 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
10102-45-1	233-273-1	nitrate de thallium	< 1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 5 mg/kg	
7782-49-2	231-957-4	sélénium	< 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
7440-43-9	231-152-8	cadmium	< 1 %
		par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards)	

Information supplémentaire

Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: lead dinitrate; cadmium

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 6 de 19

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures.

Irritant

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 7 de 19

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

- Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
- Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
- Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal
- En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Conseils pour le stockage en commun

- À observer: Directives nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Substances chimiques de laboratoire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 8 de 19

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
7440-43-9	Cadmium (fraction inhalable)	-	0,004		VME (8 h)	
7440-02-0	Nickel (métal)	-	1		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7440-48-4	Cobalt	Cobalt	1 µg/l	Sang	en fin de poste et fin de semaine
		Cobalt	15 µg/l	Urine	en fin de poste et fin de semaine
7440-43-9	Cadmium	Cadmium (/g créatinine)	5 µg/g	Urine	
		Cadmium	5 µg/l	Sang	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,64 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,18 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,92 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,11 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,57 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,18 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,92 mg/kg p.c./jour
7782-49-2	sélénium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,05 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,015 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0043 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 9 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium	
Eau douce		0,0076 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00693 mg/l
Eau de mer		0,0025 mg/l
Sédiment d'eau douce		240 mg/kg
Sédiment marin		79 mg/kg
Intoxication secondaire		0,167 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,45 mg/l
Sol		7,2 mg/kg
10099-74-8	dinitrate de plomb	
Eau douce		0,0065 mg/l
Eau de mer		0,0034 mg/l
Sédiment d'eau douce		174 mg/kg
Sédiment marin		164 mg/kg
Intoxication secondaire		10,9 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,1 mg/l
Sol		147 mg/kg
7782-49-2	sélénium	
Eau douce		0,00267 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0055 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,2 mg/kg
Sédiment marin		6,2 mg/kg
Intoxication secondaire		1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,5 mg/l
Sol		0,1 mg/kg

Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 10 de 19

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 11 de 19

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0%

Teneur en corps solides:

0%

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Cellulose

Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 12 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7697-37-2	acide nitrique				
	inhalation vapeur	ATE 2,65 mg/l			
19049-40-2	Acétate de béryllium				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium				
	orale	DL50 218,1 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2500 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 2,61 mg/l	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 403
12044-50-7	"pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"				
	orale	ATE 5 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
10099-74-8	dinitrate de plomb				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
7789-18-6	Nitrate de césium				
	orale	ATE 500 mg/kg			
10102-45-1	nitrate de thallium				
	orale	ATE 5 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
7782-49-2	sélénium				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
7440-43-9	cadmium				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 13 de 19

	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acétate de béryllium; cobalt; nickel)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer. (Acétate de béryllium; "pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"; cobalt; cadmium)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Acétate de béryllium)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

Information supplémentaire

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 14 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7697-37-2	acide nitrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1559 mg/l	96 h	Topeka shiner	Environmental Toxicology and Chemistry,	other: ASTM E729-26
	Toxicité pour les poissons	NOEC 268 mg/l	30 d	juvenile Topeka shiner and with juvenile Fathead m	Study report (2009)	Growth tests estimated the test chemical
	Toxicité pour les algues	NOEC > 419 mg/l	10 d	several benthic diatoms; see results	Marine Biology 43:307-315 (1977)	Ten cultures of benthic diatoms were iso
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 1000 mg/l ()	3 h	Boue activée	Study report (2008)	OECD Guideline 209
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 3,17 mg/l	96 h	Gasterosteus aculeatus	Environmental Toxicology 20:18-22. (2005)	EPA OPPTS 850.1075
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,907 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1999)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,52 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1978)	48h mortality test with daphnids
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 0,48 mg/l	28 d	Jordanella floridae	Water Research 13:905-910. (1979)	Different groups of fish were continuous
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1,344 mg/l	23 d	Daphnia magna	Bulletin of Environmental Contamination	other: 84/449/EEC: given by the Commissi
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 100 mg/l ()	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (2010)	OECD Guideline 209
10099-74-8	dinitrate de plomb					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,17 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Publication (1976)	Acute bioassays
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,123 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2008)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,59683 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Study report (2007)	other: USEP
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,087 mg/l	62 d	Oncorhynchus mykiss	Publication (2008)	methods adapted from the standard guide
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,099 mg/l	7 d	Ceriodaphnia dubia	Publication (1995)	chronic toxicity testing of lead to aqua
7782-49-2	sélénium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,06 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Archives of Environmental Contamination	EPA OPP 72-1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 15 de 19

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	45 mg/l	96 h	Dunaliella viridis	Environmental Toxicology and Chemistry 2	other: EPA 600/491002: Short-term method
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,55 mg/l	48 h	Daphnia magna	Environmental Toxicology and Chemistry 1	other: EPA-660/3-75-00 9: Methods for Acu
	Toxicité pour les poissons	NOEC	0,33 mg/l	60 d	Lepomis macrochirus	Aquatic Toxicology 27, 265-279 (1993)	Juvenile fish were exposed for 60 days t
	Toxicité pour les algues	NOEC	1,03 mg/l	10 d	Anabaena flos-aquae	Archives of Environmental Contamination	10-d experiment on the toxicity of selen
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	24 d	Hyalella azteca	Publication (1993)	In this study 2-month-old Hyalella aztec

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7803-55-6	trioxovanadate d'ammonium	< 0,036	Lactuca sativa	Study report (2003)
10099-74-8	dinitrate de plomb	3250	Hyalella azteca	Hydrobiologia 259: 7
7782-49-2	sélénium	< 0,61	Pimephales promelas	Arch. Environ. Conta

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 16 de 19

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide nitrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide nitrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	1 - acides

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide nitrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 17 de 19

Étiquettes:	8	
Dispositions spéciales:	A3 A803	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y841	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856	
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

"pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic; oxyde d'arsenic"

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

dinitrate de plomb; cadmium

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 19, Inscription 23, Inscription 27, Inscription 28, Inscription 30, Inscription 63, Inscription 65, Inscription 72, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 18 de 19

Abréviations et acronymes

Ox. Liq. 3: Liquide comburant, catégorie de danger 3
 Ox. Sol. 1: Matière solide comburante, catégorie de danger 1
 Ox. Sol. 2: Matière solide comburante, catégorie de danger 2
 Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
 Flam. Sol. 2: Matière solide inflammable, catégorie de danger 2
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
 Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
 Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire, catégorie de danger 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
 Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2
 Carc. 1A: Cancérogénicité, catégorie de danger 1A
 Carc. 1B: Cancérogénicité, catégorie de danger 1B
 Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1A
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
 Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
 Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
 Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
 Aquatic Chronic 4: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 4

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Carc. 1A; H350	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable.
 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H300 Mortel en cas d'ingestion.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Custom ICP-ICP/MS Standard (AQ0-310-222)

Révision: 30.12.2025

Code du produit: AC18.23212

Page 19 de 19

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)